

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 211 Education à la citoyenneté			
Code	PABM2B11	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jérôme CORNIL (jerome.cornil@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- Adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation dans le domaine de la chimie clinique.
- Adopter un sens critique, un esprit d'analyse et une démarche de sensibilisation.
- **Thème abordé** : Le don de matériel biologique.

OU

- Participer activement et s'engager dans la vie de la HELHa et dans la société.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Les étudiants pourront se situer dans trois situations bien distinctes :

1. Soit, des étudiants mandatés s'investissent au sein de la HELHa via certains conseils comme l'OEH ou la cellule de développement durable. Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. **La dispense est à demander dans les 10 jours après le premier cours.** Néanmoins, ils devront rendre un rapport régulier de leurs activités au sein du conseil. Ces rapports seront évalués de manière journalière et constitueront la note finale.
2. Soit, un groupe d'étudiants (nombre à définir avec le professeur lors du premier cours) souhaite soutenir et promouvoir le développement de projet citoyen. Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. Cependant, ces étudiants devront rendre une fiche projet contenant : un échéancier, des objectifs, plan de communication, ... Le professeur et la Haute Ecole accompagneront et valoriseront les étudiants. C'est pourquoi il est préférable que le projet se situe dans l'environnement proche de la Haute Ecole ! La réalisation du projet et de ces objectifs terminaux ainsi que la réalisation d'un rapport terminal constitueront la note finale.
3. Soit, l'étudiant ne s'inscrit pas dans l'une des deux démarches évoquées ci-dessus. L'étudiant devra suivre l'unité d'enseignement qui sera organisé comme suit:

- a. Sur le thème des dons de matériels biologiques, il est attendu que l'étudiant, en groupe, produise un travail

écrit ainsi qu'une présentation orale à travers lesquels il démontre sa capacité à : Rechercher et utiliser des ressources adéquates ; - Rédiger et structurer un document en respectant les consignes ; - De proposer une analyse rigoureuse du sujet développé ; - De présenter un regard réflexif sur le sujet, en ayant à sa disposition toutes les ressources qu'il estime nécessaires.

- b. Au terme de la présentation orale du travail écrit, l'étudiant, en groupe, doit être capable de : - En s'appuyant sur un support multimédia de qualité, de structurer un propos, de formuler clairement ses idées et de contextualiser le sujet ; - De présenter un regard critique et réflexif sur le travail réalisé ; - D'apporter des réponses précises et argumentées aux questions posées.
- c. Sur le thème des dons de matériels biologiques, il est attendu que l'étudiant, en groupe, organise une présentation à travers laquelle il démontre sa capacité à : - Rechercher et utiliser des ressources adéquates ; - Travailler au sein d'un groupe, - Structurer et organiser une activité répondant aux objectifs fixés

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM2B11A Education à la citoyenneté

12 h / 2 C

Contenu

Le cours d'éducation à la citoyenneté abordera les différents aspects des dons biologiques grâce aux présentations réalisées par les étudiants.

Démarches d'apprentissage

1. Présentation du contenu et des objectifs.
2. Mise au travail des étudiants par groupes.
3. Présentation des travaux réalisés par les différents groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours participatifs.

Sources et références

Néant.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation PowerPoint.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Selon une grille d'évaluation présentée durant l'activité d'apprentissage, un travail de groupe est à présenter au cours de l'UE.

L'évaluation est constituée de deux parties :

1. **L'évaluation continue** : respect des échéances pour la formation des groupes, de la remise du sujet, ...
2. **Les travaux** : présentation réalisée en groupe et rapport individuel.

Ce cours se déroule donc sous forme d'un travail de groupe étalé sur les deux quadrimestres.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	25	Trv	
Période d'évaluation			Trv	75	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans la partie démarches d'apprentissage en fonction de la "catégorie" dans laquelle se trouve l'étudiant.

Si l'étudiant participe au cours (démarche n°3), la présence de ce dernier aux présentations réalisées par les étudiants dans le cadre du cours d'éducation à la citoyenneté est **obligatoire**. Toute absence non justifiée sera sanctionnée par une note de 0 en évaluation continue et l'étudiant se verra infliger une pénalité de 1 point à la cote globale par absence non justifiée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).